

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2006 - Convocation du 21/09/2006  
Compte rendu affiché le : 06/10/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

**Absents représentés :** Mme GLATARD (pouvoir à Mme GUERIN); M. MACHURAT (pouvoir à Mle MILLET); M. MEYER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. AUROY (pouvoir à M. GONDELAUD)

**Absents :** M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

## **Objet : Décision budgétaire modificative n°3**

Il est rappelé qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative pour quelques virements de crédits.

### **La section de fonctionnement**

Les mouvements de crédit proposés qui concernent les dépenses sont présentés :

Dépenses	Recettes
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante * Article 6573 - 22 800.00	
Chapitre 022 Dépenses imprévues + 4 100.00	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement + 18 700.00	
<b>Total :</b> 0.00	<b>0.00</b>

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

### **La section d'investissement**

Au vu de l'état d'avancement de certains travaux, Monsieur l'Adjoint expose que des crédits supplémentaires sont à inscrire sur l'Opération 030 "Travaux École du Centre".

(+ 10 000.00 € à l'article 2313) et à l'article 2145 du Chapitre 21 (+ 8 700.00 €).

Ces crédits sont financés par le virement de la section de fonctionnement présenté précédemment et ainsi, la section est équilibrée.

Dépenses	Recettes
Chapitre 21 Immobilisations corporelles * Article 2145 + 8 700.00	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement + 18 700.00
Opération 030 "Travaux École du Centre" * Article 2313 + 10 000.00	
<b>Total :</b> 18 700.00	<b>18 700.00</b>

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- **ADOpte la décision modificative n°3, équilibrée en section de fonctionnement et d'investissement suivant les montants ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à la présente décision.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,  
Le 28 septembre 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 05/10/2006  
Publication ou affichage du 06/10/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.

